

Arrêté fédéral
sur le transfert de la commune bernoise de Vellerat
au canton du Jura

132.223

du 21 décembre 1995¹⁾ (Etat le 1^{er} juillet 1996)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 16 août 1995²⁾,
arrête:

Article premier

Le transfert de l'actuelle commune bernoise de Vellerat au canton du Jura est approuvé.

Art. 2

Le présent arrêté est soumis au vote du peuple et des cantons.

Art. 3

Il entre en vigueur le 1^{er} juillet 1996.

RO 1996 1493

1) FF 1996 I 232

2) FF 1995 III 1368

